



Recevabilité d'une plainte pour faux après plainte simple

Par **Palla**, le 14/01/2018 à 10:38

Bonjour,

Dans une plainte simple devant le procureur par le Directeur de banque,
C'est le responsable juridique de cette banque qui se présente et fait une déposition devant la police judiciaire.

Le procureur a décidé " citation directe"

Après relaxe définitivement de l'adversaire de la banque.

Une plainte pour déclarations calomnieuses est -elle recevable?

Contre qui ? le directeur ou son représentant juridique devant la police

Le responsable juridique après déclaré qu'il se constitue partie civile a fait des dépositions mensongères très graves devant la police: l'adversaire a une dette (sans documents) que l'adversaire a été condamné pénalement et civilement (archi faux !!!) ,a présente des documents bancaires antidatés et faux (7+0=9 et d'autres encore plus graves..)

La plainte peut-elle énumérée toutes les infractions contenues dans sa déposition devant la police

Merci de vos réponses